

Recrutement d'attachés d'administration de l'État

Session 2016

- 0 -

Concours externe et interne

L'arrêté du 18 mars 2016 a fixé les règles d'organisation, la nature des épreuves des concours interne, externe et du 3ème concours du recrutement d'attachés d'administration de l'État relevant du ministère de l'Intérieur pour les années 2016 à 2020.

Le jury composé d'abord de quinze membres s'est réduit à quatorze en cours d'année à la suite de la nomination du Préfet-Président en juillet 2016.

Les travaux ont été conduits par le Vice-Président et les treize membres précédemment nommés.

A noter que pour la correction des copies, des correcteurs supplémentaires ont été nommés pour faciliter les travaux.

I. Concours externe

Ce concours comprenait, à l'écrit, deux épreuves d'admissibilité.

Epreuve n° 1 : Composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle.

Durée 4 h 00 – coefficient 2.

Epreuve n° 2 : Questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.

Durée 4 h 00 – coefficient 1.

Une épreuve orale, entretien avec le jury (3 sous-commissions) de 25 minutes dont les cinq premières minutes étaient données aux candidats pour présenter leurs parcours et motivation.

Coefficient 4.

A la fin des travaux, le jury s'est réuni en juillet pour prononcer l'admissibilité des candidats et en novembre pour déclarer admis les 40 lauréats du concours externe et 42 du concours interne.

- Sur les épreuves écrites :

Epreuve n° 1 : « L'externalisation des missions de l'Etat ».

Les correcteurs ont constaté :

- Sur ce sujet d'actualité, les candidats ont eu beaucoup de mal à se positionner et avancent souvent une définition de l'État (passage de « l'Etat gendarme » à « l'État providence ») et de ses missions régaliennes.

- Les objectifs de l'externalisation, quand ils sont énoncés, portent principalement sur la dimension économique (faire des économies), sur la nécessité de conduire les politiques publiques aux niveaux les plus pertinents et sur la mise en place de plus de proximité avec les usagers.

Sur ces deux derniers points, la confusion récurrente (plus d'une copie sur deux) apparaît :

- ▶ le dessaisissement de certaines prérogatives au profit de l'Union européenne,
- ▶ la décentralisation et la déconcentration vécues en tant qu'externalisation.

- De nombreuses copies pourtant satisfaisantes en termes rédactionnels ont été jugées hors sujet et donc éliminées. Les candidats restituaient de façon scolaire, sans véritable réflexion, des connaissances apprises par coeur. La réforme territoriale était un sujet attendu, préparé comme tel par les candidats.

- Les bonnes copies sont celles qui ont défini les missions de l'État, l'externalisation au privé, ses origines et objectifs ainsi que des exemples de mise en pratique et la description des outils à disposition.

- Dans ces bonnes copies, il a été relevé une certaine prudence des candidats dans l'analyse des avantages et inconvénients de l'externalisation.

- La profondeur d'analyse et de réflexion ainsi que la prise de position argumentées se sont avérées rares notamment dans les conclusions.

Dans l'ensemble, les correcteurs ont unanimement souligné le manque de connaissances générales de certains candidats qui se limitent à une restitution laconique d'informations immédiates sur leur degré d'approfondissement et de prise de distance vis à vis des médias.

Ce constat met surtout en évidence et traduit, au-delà, une méconnaissance de l'administration et l'absence de curiosité intellectuelle.

Sur le plan formel beaucoup de copies pèchent par un manque de structuration. La technique de dissertation semble loin d'être assimilée. L'orthographe et la syntaxe demeurent perfectibles.

Epreuve n°2 : Questions à réponse courte – durée 4 h 00 – coefficient 1

Sur les six thématiques (droit public, questions européennes, gestion des ressources humaines, questions sociales, finances publiques et économie) le jury souhaitait sonder le niveau de connaissances des candidats.

Les correcteurs ont unaniment constaté le niveau insuffisant des réponses où les connaissances sont très faibles (peu de références législatives ou réglementaires), beaucoup de généralités, parfois des confusions préjudiciables.

L'épreuve n'est pas comprise car les réponses ne sont pas structurées et n'envisagent aucune problématique pertinente.

Beaucoup de copies blanches.

Ces éléments démontrent une méconnaissance de l'administration, de ses rouages, de son fonctionnement, des problématiques d'actualité.

Cette épreuve démontre une préparation insuffisante des candidats et leur incapacité à cerner un sujet et mobiliser les connaissances adéquates.

Recommandation peut être faite pour l'avenir de manifester dans la durée un minimum de curiosité et d'intérêt pour détenir et assimiler un socle de connaissances en rapport avec les grands sujets de l'actualité administrative et plus généralement avec les missions fondamentales du service public et surtout du ministère de l'Intérieur.

II. Concours interne :

Une seule épreuve : la rédaction d'une note opérationnelle ou la résolution d'un cas pratique relatif à la mise en œuvre des politiques publiques menées par le ministère de l'Intérieur.

Durée 4 h 00 - coefficient 1.

A travers ce sujet sur la lutte contre la fraude documentaire, le jury a souhaité mettre en situation professionnelle les candidats, apprécier leur capacité de compréhension, leurs qualités d'analyse de rédaction et leur aptitude à proposer des solutions.

Les correcteurs ont constaté :

- Pour la rédaction d'une note de synthèse à partir des documents fournis dans le dossier, la demande d'une note opérationnelle ou plan d'actions n'est que rarement comprise.
- Les candidats ne se projettent pas dans la situation professionnelle.
- Beaucoup de copies ne répondent pas au sujet. Aucun véritable plan d'action opérationnel n'est proposé.

- Beaucoup de paraphrases.
- Un défaut d'analyse et de réelles propositions.
- Sur le plan formel, des défaillances dans la structuration du devoir alors que le plan était donné dans le sujet.
- La syntaxe et l'orthographe sont dans l'ensemble satisfaisants.

Toutes ces remarques conduisent à un niveau général des devoirs décevant et donc à un bilan médiocre.

Recommandation du jury est faite, pour l'avenir, de préparer cette épreuve sous l'angle opérationnel, de lire attentivement le sujet de se tenir à la commande et surtout de se mettre en situation professionnelle.

III. Les épreuves orales :

Elles se sont déroulées à Lognes du 26 septembre au 20 octobre 2016 devant le jury réparti en trois sous-commissions à raison de 8 à 9 jours / sous-commission.

- Commission 1 : 5 membres
- Commission 2 : 5 membres
- Commission 3 : 4 membres

Chaque journée comprenait l'audition de 10 candidats maximum.

1. Concours externe : (durée 25 minutes dont 5 minutes de présentation).

Le jury a pu constater, dans son ensemble, que les candidats du concours externe avaient des aptitudes supérieures à l'oral à ce qu'ils ont pu démontrer à l'écrit.

Ces candidats issus de formations universitaires de type master I, II, en droit, sciences politiques ou préparés par l'IPAG ont une présentation bien structurée et calibrée dans le temps imparti (5 minutes).

Ces présentations se sont avérées souvent stéréotypées laissant peu de place à la spontanéité et à l'authenticité.

Certains vocables ou concepts présentés n'étaient pas forcément maîtrisés (ex : travail en mode projet).

A noter que les candidats ayant une expérience professionnelle (contractuels, stages...) pouvaient capitaliser des expériences et enrichir leur potentiel.

Sur la 2ème partie d'entretien (20 minutes) le jury a constaté des lacunes dans les connaissances administratives (environnement professionnel du ministère de l'Intérieur des

préfectures) alors que le recrutement était centré sur ce périmètre.

Ce constat interpelle les membres du jury sur la qualité des enseignements universitaires (constat déjà fait à l'écrit) et sur la motivation, la curiosité de se documenter pour rejoindre le service public en qualité de cadre A.

Ainsi, lorsqu'il était question de la réforme du PPNG, les candidats avaient compris le contexte, l'esprit du projet et des missions prioritaires restantes. Certains candidats se projettent dans la gestion de crise mais étaient incapables d'en parler.

Dans les mises en situation managériales, elles ont été riches d'enseignement en révélant des traits de personnalité du candidat, de son aptitude à l'encadrement et sa capacité opérationnelle à occuper immédiatement un poste en préfecture.

Certains sous-jurys ont noté un manque de réalisme dans les réponses apportées aux cas concrets variés et originaux proposés.

2. Concours interne : (25 minutes dont 5 minutes de présentation).

L'épreuve orale se distinguait par la production au moment de l'inscription d'un dossier RAEP.

Concernant le RAEP, le jury formule les mêmes remarques que les épreuves écrites : dossiers mal préparés, exposés non structurés contenant des fautes d'orthographe, un style souvent maladroit. Concernant l'expérience marquante, les candidats doivent s'attacher à démontrer en quoi l'expérience qu'ils ont vécue a été marquante pour eux. La motivation doit également être argumentée.

Dans la présentation, les candidats se sont souvent accrochés à un exposé, récité, parfois laborieusement. Avec le stress ils perdaient le contrôle de l'exposé, étaient coupés à 5 minutes ce qui ne leur permettait pas d'expliquer leur motivation et leurs compétences acquises pour devenir cadre A.

Lorsque l'émotion était maîtrisée et l'exposé contraint dans le délai imparti, la présentation souffrait des mêmes écueils que les candidats externes. D'aucuns se livrent également à un exercice de « vantardise » qui vole en éclats aux questions du jury.

Pour beaucoup, le parcours et la motivation, étaient copiés sur le RAEP dans une approche plus redondante que complémentaire des deux exercices.

Sur les questions / réponses, bon nombre de candidats ne maîtrisaient pas les fondamentaux de l'organisation administrative de l'État, des collectivités locales et montraient des lacunes dans leur propre domaine d'intervention.

A noter que sur le PPNG le jury a noté une connaissance vague de la réforme se bornant à la dématérialisation des procédures de délivrance de titres.

Sur les mises en situation, les candidats internes, par leur expérience, peuvent prendre du recul, mettre en perspective des situations et proposer des solutions pragmatiques.

Recommandations du jury

- Préparer une présentation structurée et concise pour respecter le délai.
- Oser la spontanéité en choisissant quelques réalisations, projets ou actions qui montrent les compétences acquises.
- Etre soi-même.
- Rester à l'écoute du jury.
- User d'un langage simple, compréhensible, ni emphatique ni familier.
- Maîtriser sa communication non verbale (gestuelle, comportement incongru, respiration (soupir) qui peut donner une impression de désinvolture au jury).
- Afficher un dynamisme et un sens de la répartie en faisant preuve de réflexion, de bon sens et de pragmatisme.
- Accepter un temps de silence (quelques secondes) pour réfléchir ou reformuler la question.
- Faire preuve de curiosité d'esprit et de discernement.
- Réviser et consolider ses compétences générales, techniques dans son domaine d'intervention.
- Éviter de se vanter d'une qualité, d'une compétence sans être capable de les démontrer.
- Éviter les redondances entre le parcours, l'expérience et la motivation du RAEP.
- Faire relire son RAEP par un tiers.

IV. Statistiques :

CONCOURS EXTERNE :

1. Admissibilité :

Inscrits	Présents	Pourcentages	Absents	Pourcentages
2439	979	40,14	1460	59,86

Notation :

➤ **Épreuve composition :**

Nombre de copies corrigées	Moyenne générale sur 20	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20
979	7,40	19	0,25

➤ **Épreuve questions / réponses courtes :**

Nombre de copies corrigées	Moyenne générale sur 20	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20
919	5,11	16,83	0,16

2. Admission :

Admissibles	Présents	Pourcentages	Absents	Pourcentages
109	98	89,9	11	10,1

Moyenne générale sur 20	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20
11,68	19	5

Nombre de candidats admis : 40

Liste complémentaire : 14

CONCOURS INTERNE :

1. Admissibilité :

Inscrits	Présents	Pourcentages	Absents	Pourcentages
1287	1064	82,67	223	17,33

Notation :

➤ **Note opérationnelle :**

Nombre de copies corrigées	Moyenne générale sur 20	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20
1064	8	18	0,50

2. Admission :

Admissibles	Présents	Pourcentages	Absents	Pourcentages
144	134	93,06	10	6,94

Moyenne générale sur 20	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20
9,75	17,50	2

Nombre de candidats admis : 42

Liste complémentaire : 4

Le 22 décembre 2016

Le Vice-Président

Patricia GALLON